## Affaires courantes

y a quelque temps. On y disait que certains des pétroliers appartenant à Esso transportent à leur bord des barrages flottants temporaires en cas de déversement.

Cela permet au moins de contenir temporairement un déversement en attendant l'arrivée de matériel plus important.

Les députés dont les circonscriptions se trouvent dans des localités côtières savent combien ces dernières sont vulnérables à tout déversement de pétrole. Dans les nouvelles d'hier soir, on rapportait encore une fois qu'un déversement était survenu en Californie.

Ce projet de loi prévoit que tous les pétroliers se trouvant dans des eaux canadiennes soient tenus de transporter à leur bord des barrages flottants pour protéger temporairement l'environnement jusqu'à ce que le matériel permanent arrive.

M. le Président: Je remercie le député de son explication. Je pense que tous les députés s'intéresseront vivement à cette question.

(La motion est adoptée, le projet de loi est lu pour la première fois et l'impression en est ordonnée.)

## **PÉTITIONS**

LA TAXE SUR LES PRODUITS ET SERVICES

M. Nelson A. Riis (Kamloops): Monsieur le Président, j'ai l'honneur et le plaisir de présenter une pétition signée par des habitants des localités suivantes: Blue River, Avola, Vavenby, Birch Island, Clearwater, Blackpool, Wells Gray Park, Adams Lake, East Barriere Lake, Little Fort, Chu Chua, Darfield, Chinook Cove, Barriere, Louis Creek, McLure, Vinsulla, etc.

Ces pétitionnaires estiment que la taxe sur les produits et services est une forme d'imposition injuste, car elle ne tient pas compte de la capacité de payer des contribuables. Elle s'applique à tous les biens et services, y compris les leçons de piano, les couches, les cercueils et même les prêts à la consommation que certains doivent contracter pour payer leurs impôts.

Avançant d'autres arguments, les pétitionnaires demandent au Parlement de faire tout ce qu'il peut pour empêcher le gouvernement de donner suite à son projet de TPS. M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier): Monsieur le Président, il est de mon devoir de déposer aujourd'hui, jour où la Chambre a adopté le projet de loi C-62 concernant la TPS, une pétition que m'ont fait parvenir des gens de Milk River, en Alberta.

Ces pétitionnaires affirment que le gouvernement fédéral a déjà fait passer de 9 à 13,5 p. 100 la taxe sur les ventes des fabricants, en l'augmentant à quatre reprises en cinq ans, et qu'il semble maintenant vouloir imposer aux Canadiens une nouvelle taxe de 7 p. 100 sur les produits et services, qui sera dissimulée et qui s'appliquera à presque tous leurs achats.

Ils estiment que les Canadiens à faible revenu et à revenu moyen feront injustement les frais de la nouvelle taxe. Ils se joignent donc aux libéraux pour protester vivement contre l'imposition de la taxe sur les produits et services qui n'est rien d'autre qu'un raid fiscal sans précédent et qui fera, de surcroît, augmenter davantage l'inflation, les taux d'intérêt et le chômage.

Les signataires prient humblement le Parlement de rejeter le projet de taxe sur les produits et services.

• (1130)

## **LA LOI 178**

M. Jesse Flis (Parkdale—High Park): Monsieur le Président, conformément à l'article 36 du Règlement, j'ai l'honneur de déposer des pétitions pour le compte d'électeurs de Parkdale—High Park qui soutiennent que la Constitution canadienne, et en particulier la Charte canadienne des droits et libertés, garantit la liberté d'expression à tous les Canadiens.

Le gouvernement du Québec a amoindri ce droit en promulguant la Loi 178, qui restreint la liberté d'expression en langue anglaise. Conformément à l'article 90 de la Loi constitutionnelle de 1867, le gouverneur général en conseil a le pouvoir de rejeter une loi provinciale au plus tard un an après son entrée en vigueur.

Les pétitionnaires affirment que plus de 53 000 Canadiens de toutes les provinces et des deux territoires du Canada ont envoyé une pétition au gouverneur général pour qu'il rejette la Loi 178 du Québec en la déclarant contraire à la Charte des droits et libertés ainsi qu'à la préservation de la paix, de l'ordre et d'un bon gouvernement au Canada. Ils demandent humblement au Parlement d'adopter une résolution de la Chambre des communes prévoyant que le gouverneur général en conseil